

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Commune : Seloncourt
Section : AI
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Date de l'édition : 26/04/2018
Support numérique :

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____

Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____

Cachet du service d'origine :



Michel FOURNIGUET

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau

B - En conformité d'un piquetage : _____
effectué sur le terrain;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie
ci-jointe, dressé le 24/04/2018 par M. FOURNIGUET
géomètre à Audincourt

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise 6463

A Audincourt _____, le _____

Document d'arpentage dressé

par M. Michel FOURNIGUET

à : AUDINCOURT

Date : 26/04/2018

Signature :

(1) Rayer les mentions inutilisées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une
esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires
peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou
technicien retraité du cadastre, etc. ...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire,
avocat représentant qualité de l'autorité expropriante).

